

Règlement Interclub 5^e ligue

août 2019



TABLE DES MATIÈRES

1.	ORGANISATEUR	3
2.	GÉNÉRALITÉS ET PARTICIPATION	3
2.1	Clubs	3
2.2	Joueurs/-ses.....	3
2.3	L'interclub de 5ème ligue ne compte pas pour le ranking (pas de points attribués).	3
3.	DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION À LA SAISON	3
4.	MISE EN PLACE ET MATÉRIEL DE JEU	4
5.	MISE EN PLACE ET MATÉRIEL DE JEU	4
6.	EVALUATION POUR LES RENCONTRES	4
6.1	DISCIPLINES.....	4
6.2	MODE DE RENCONTRE.....	4
6.3	ENGAGEMENT DES JOUEURS/-SES	4
6.4	ANNONCE DES RÉSULTATS	4
6.5	EVALUATION DES RENCONTRES.....	4
7.	FINANCES	5
7.1	Répartition des coûts	5
8.	VOIES DE DROIT ET ENTRÉE EN VIGUEUR	5
8.1	Amendes.....	5
8.2	Fixation des amendes.....	5
8.3	Sanctions	5
8.4	Gestion des litiges	5
8.5	Politique de confidentialité	5
9.	ENTRÉE EN VIGUEUR	5

1. ORGANISATEUR

Swiss Badminton et les associations régionales représentées par les départements interclub, conduisent chaque saison le Championnat Interclub (nommé IC ci-après) qui est ouvert pour tous les membres affiliés à Swiss Badminton.

Le championnat Interclubs de 5ème ligue est sous la responsabilité des associations régionales. Les résultats du match ne sont pas pris en compte dans le classement (voir également le règlement particulier à cette ligue).

2. GÉNÉRALITÉS ET PARTICIPATION

2.1 CLUBS

Le club doit être membre de Swiss Badminton.

2.2 JOUEURS/-SES

2.2.1 La 5ème ligue est pensée à la base pour les joueurs/-ses non-licencié(e)s. Seuls les joueurs/-ses affilié(e)s en tant que membre valable de Swiss Badminton ont l'autorisation de participer au Championnat IC de 5ème ligue. Les annonces ou annonces tardives sont possibles en tout temps. Il n'existe aucune réglementation spécifique aux joueurs/-ses étrangers/-ères.

2.2.2 Les associations régionales peuvent autoriser des joueurs/-ses licencié(e)s à participer à ce championnat IC de 5ème ligue.

2.3 L'interclub de 5ème ligue ne compte pas pour le ranking (pas de points attribués).

3. DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION À LA SAISON

3.1 Ce règlement définit les principes et démarches au niveau national pour le déroulement de l'interclub 5ème ligue ceci pour toutes les régions utilisant le logiciel Tournament Software pour sa gestion.

3.2 Les régions peuvent édicter des règlements particuliers si elles gèrent elles-mêmes, leur interclub 5ème ligue avec leur propre moyens logiciels (par Excel, autres).

3.3 Les équipes et les fonctionnaires (au minimum le/la président/e, le/la caissier/-ère et le/la responsable IC, avec adresses courriels) ainsi que les membres auprès de Swiss Badminton.

3.4 Chaque responsable régional IC établit les groupes de 5ème ligue pour sa région. (idéalement en collaboration avec les clubs concernés).

3.5 Swiss Badminton officialise les groupes ainsi que les plans de jeu sur son site Internet.

3.6 Les responsables IC des clubs enregistrent les dates des rencontres sur le site, (comptent en tant qu'invitations pour les clubs adverses) en tenant compte des dates fixes.

3.7 La durée et le cadre temporel sont définis par Swiss Badminton.

4. MISE EN PLACE ET MATÉRIEL DE JEU

4.1 Les dimensions du court, la hauteur du filet et les dimensions des raquettes, volants sont prescrites par Swiss Badminton (dimensions standards selon les règles de jeu).

4.2 Swiss Badminton recommande l'utilisation de volants officiels à plumes.

5. MISE EN PLACE ET MATÉRIEL DE JEU

5.1 Les dimensions du court, la hauteur du filet et les dimensions des raquettes, volants sont prescrites par Swiss Badminton (dimensions standards selon les règles de jeu).

5.2 Swiss Badminton recommande l'utilisation de volants officiels à plumes.

6. EVALUATION POUR LES RENCONTRES

6.1 DISCIPLINES

Sont joués par rencontre, 3 SM, 1 SD, 1DM, 1DD, 1MXD.

6.2 MODE DE RENCONTRE

Les points acquis par rencontre se basent sur le même principe que ceux appliqués pour la 3ème et 4ème ligue. Ils sont attribués comme suit :

Victoires :	7:0 et 6:1	=	3 Points
Victoires :	5:2 et 4:3	=	2 Points
Défaites :	3:4 et 2:5	=	1 Point
Défaites :	1:6 et 0:7	=	0 Points

6.3 ENGAGEMENT DES JOUEURS/-SES

Une équipe compte au minimum trois messieurs et deux dames.

Par rencontre, un/e joueur/-se peut au maximum jouer dans deux disciplines et ne jouer qu'un match par discipline.

6.4 ANNONCE DES RÉSULTATS

Après chaque rencontre, la feuille de résultat doit être dûment remplie et signée par les deux équipes.

Le club recevant a le devoir d'annoncer le contenu de la feuille de match sur le site de résultats de Swiss Badminton.

6.5 EVALUATION DES RENCONTRES

En fin de saison, en cas d'égalité, la différence des matchs, ensuite la différence de sets et finalement le résultat des rencontres directes seront pris en compte pour le classement. Cela est aussi valable en cas de matchs de barrage.

7. FINANCES

7.1 RÉPARTITION DES COÛTS

Le club recevant subvient aux coûts de la rencontre. Le club visiteur subvient aux frais de transport et d'hébergement.

8. VOIES DE DROIT ET ENTRÉE EN VIGUEUR

8.1 AMENDES

Des amendes seront octroyées dans les cas suivants :

8. Retrait d'une équipe durant la saison courante.
9. En cas d'engagement d'un/e joueur/-se non autorisé.

8.2 FIXATION DES AMENDES

Les amendes sont fixées selon l'ordonnance sur les amendes de Swiss Badminton.

8.3 SANCTIONS

Les clubs qui n'auront pas versé les montants des amendes et cotisations jusqu'au 15 mai, pourront être exclus des IC par Swiss Badminton.

8.4 GESTION DES LITIGES

Ce sont les régions qui sont en charge de régler d'éventuels litiges sportifs, avec droit de recours auprès de Swiss Badminton, sur base du règlement de recours.

8.5 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La politique de confidentialité de Swiss Badminton est applicable. Elle est disponible sur le site internet de Swiss Badminton.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur le 1er août 2020 et remplace toutes les versions précédentes.

Swiss Badminton
Le comité Central